



Fonds de Solidarité Logement

—> Des aides pour l'accès et le maintien durable dans le logement

Dans quel cas puis-je bénéficier du Fonds de Solidarité Logement ?



UNE AIDE

Pour accéder à un logement

Si je recherche un logement

Je peux demander un certificat de recevabilité qui peut rassurer le bailleur et donc faciliter mes recherches de logement. C'est une lettre qui explique que le FSL m'aide à payer mon 1^{er} loyer si je trouve un logement.

Si je trouve un logement

> L'aide à l'installation

Je peux bénéficier d'une aide de **1 100 € maximum** pour prendre en charge la caution, et, en fonction de ma situation, le 1^{er} mois de loyer, l'assurance habitation.

> La garantie de loyer

Je peux être aidé durant 3 ans en cas d'impayés de loyer jusqu'à 18 mensualités. Même si je possède déjà un certificat de recevabilité, je dois déposer un nouveau dossier

Sous quelles conditions ?

- J'ai des ressources inférieures à 2 RSA.
- Je rencontre une situation de mal-logement.
- J'accède à un logement décent et adapté à ma situation.

UNE AIDE

Pour mes factures d'énergie d'eau ou de téléphonie

L'aide aux impayés d'énergie

Je peux être aidé pour régler une dette d'énergie jusqu'à **2 000 €** d'aide sur 5 ans.

L'aide aux impayés d'eau

Je peux être aidé pour régler une dette d'eau jusqu'à **2 000 €** d'aide sur 5 ans.

L'aide aux impayés de télécommunications

Je peux être aidé pour régler une dette d'internet et/ou téléphone jusqu'à 500 € par an.

Sous quelles conditions ?

- J'ai des ressources inférieures à 2 RSA.
- J'ai repris le paiement de mes mensualités.
- Je suis dans un logement décent et adapté à ma situation.

UNE AIDE

Pour me maintenir dans un logement

L'aide aux impayés de loyer

Je peux être aidé pour régler une dette de loyer jusqu'à **2 000 €** sur une période de 5 ans.

Sous quelles conditions ?

- J'ai des ressources inférieures à 2 RSA.
- J'ai repris le paiement de mon loyer courant.
- J'ai suis dans un logement décent et adapté a ma situation.

Comment puis-je demander une aide ?

1. Je me rends dans le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de ma commune ou dans une Maison Nord Solidarités du département ou dans une association compétente proche de chez moi.
2. Je suis accompagné pour constituer et déposer mon dossier.
3. Le dossier est transmis à la MEL pour instruction.
4. Si mon dossier est complet, je reçois une réponse rapide (deux mois maximum).

Renseignements

J'appelle le 03 59 50 75 48, entre 9h et 11h, lundi, mardi, jeudi ou vendredi.

Je retrouve toutes les informations utiles (aides, accompagnements, outils et formulaires) en me rendant sur le site de la MEL : <https://www.lillemetropole.fr/fonds-de-solidarite-logement>

Je peux être accompagné lorsque
je rencontre des difficultés pour
rechercher un logement et/ou si je
fais face à des difficultés dans mon
logement actuel.



Retrouvez le règlement
et les informations utiles
en scannant ce QR code

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies

CS 70043

59040 Lille Cedex

T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

